



Rapporteur : Mme LE FRÈNE

N° CP\_2025\_0298

18 - Environnement

**Education à la nature et à l'environnement - Valorisation pédagogique et accueil du public sur l'espace naturel départemental des mégalithes de Lampouy à Médréac**

Le 19 mai 2025 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Étaient présents :** Mme ABADIE, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme FÉRET (pouvoir donné à Mme FAILLÉ), Mme LARUE (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. LEPRETRE (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. SALMON)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h30.

**La Commission permanente**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations du Conseil départemental des 10 février 2021 et 2 février 2022 et celle du 21 mars 2025 relative au vote du budget annexe biodiversité et paysages 2025 ;

## Exposé :

Depuis 2000, le Département d'Ille-et-Vilaine mène une politique d'éducation à la nature et à l'environnement en faveur des jeunes breillien.nes et du grand public afin de sensibiliser au respect de la nature et de l'environnement.

Dans ce cadre il mène des projets de valorisation des espaces naturels départementaux en faveur de l'accueil et de la sensibilisation du public sur ses sites.

L'espace naturel départemental des Mégalithes de Lampouy à Médréac fait l'objet d'un plan de gestion incluant un projet de valorisation pédagogique et d'accueil du public.

Le Centre permanent d'initiation à l'environnement forêt de Brocéliande, partenaire du Département d'Ille-et-Vilaine pour la mise en œuvre de sa politique d'éducation à la nature et à l'environnement, est un acteur reconnu sur le territoire du pays de Brocéliande. La convention cadre 2021-2025 entre le Département et le Centre permanent d'initiation à l'environnement forêt de Brocéliande prévoit, qu'à son initiative et sous réserve de validation du Département, le centre puisse porter des démarches en faveur de « la valorisation et l'animation des espaces naturels départementaux, des sites labellisés, des sentiers et du patrimoine naturel breillien ».

Dans ce cadre, le Centre permanent d'initiation à l'environnement forêt de Brocéliande propose au Département de concevoir et réaliser un outil "sac à dos nature", média à part entière de valorisation pédagogique, d'interprétation et d'accueil des publics sur le site des Mégalithes de Lampouy. Cet outil permettrait aux familles et aux structures locales (médiathèques, lieux d'accueil de tourisme) une découverte du site en autonomie.

Le Centre permanent d'initiation à l'environnement forêt de Brocéliande estime le coût financier pour la conception et l'édition de cet outil pédagogique à 8 000 euros.

Considérant que cette proposition d'interprétation du site favorise son appropriation par les visiteur.euses, il est proposé à la Commission permanente de formaliser un nouvel avenant à la convention avec le Centre permanent d'initiation à l'environnement forêt de Brocéliande pour le financement de ce projet.

## Décide :

- **d'attribuer une subvention d'un montant total de 8 000 euros au Centre permanent d'initiation à l'environnement forêt de Brocéliande pour la conception et l'édition de l'outil pédagogique "sac à dos nature", dont le détail figure en annexe n° 1 ;**
- **d'approuver les termes de l'avenant n° 2 à la convention de partenariat 2021-2025 conclue entre le Département d'Ille-et-Vilaine et le Centre permanent d'initiation à l'environnement la valorisation pédagogique forêt de Brocéliande relatif à la valorisation pédagogique et l'accueil du public sur l'espace naturel départemental des mégalithes de Lampouy à Médréac, joint en annexe n° 2 ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant et tout document relatif à cette décision.**

**Vote :**

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :  
21 mai 2025  
ID: CP\_2025\_0298

Pour extrait conforme